



Paris, le 14 mars 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Droit de vote des personnes détenues

Jean-Jacques Urvoas, garde des sceaux, ministre de la justice, a rencontré le lundi 13 mars le député Sergio Coronado, le délégué général de l'association Robin des Lois François Korber et les avocats Jean-Christophe Ménard et Emmanuel Ludot, au sujet du droit de vote des personnes détenues.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a rappelé son attachement à promouvoir la participation des personnes détenues aux processus électoraux.

A l'issue de cette rencontre, le ministre a annoncé qu'une étude de faisabilité allait être menée en vue d'une éventuelle expérimentation du vote en détention des personnes détenues aux élections législatives de juin prochain, qui supposera nécessairement une concertation avec le ministère de l'intérieur et le maire de la commune où se situerait l'expérimentation.

Contact presse – Cabinet du garde des Sceaux
01 44 77 63 15 / secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr



Ministère de la Justice



www.justice.gouv.fr



JusticeGouv



@justice_gouv